

JUILLET-DÉCEMBRE 2025

POLITIQUE DE NON-ACCUEIL

Etat des lieux



JUILLET 2025 :

Mesures législatives « de crise » adoptées au Parlement

Les mesures « de crise » déposées par le gouvernement fédéral sont votées le 10 juillet au Parlement fédéral. Elles modifient la Loi Accueil¹ en permettant à Fedasil de limiter l'accueil des demandeur-euses d'asile² avec un « statut M » et des mineur-es accompagné-es qui introduisent une demande d'asile en leur nom propre après un refus de la demande d'asile de leur(s) parent(s).³

Myria et l'Institut fédéral des droits humains alertent sur un recul des droits

Dans le cadre du suivi de l'arrêt Camara contre Belgique de la Cour européenne des droits de l'homme, Myria (le Centre fédéral Migration) et l'Institut fédéral des droits humains (IFDH) communiquent au Comité des ministres un nouveau rapport alarmant⁴ sur les mesures prises par le gouvernement fédéral. Les deux institutions indépendantes alertent sur la situation : « Non seulement la Belgique n'a pas amélioré sa gestion de l'accueil, mais elle annonce et prend de nouvelles mesures qui risquent de multiplier les violations des droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Par ailleurs, des milliers de décisions de justice ne sont toujours pas mises en œuvre par les autorités belges, et ce de manière délibérée ».⁵

AOÛT 2025 :

Une ligne rouge est franchie : des familles avec enfants se retrouvent à la rue

Les modifications de la Loi Accueil entrent en vigueur le 2 août et permettent notamment à Fedasil de refuser l'accueil aux demandeur-euses d'asile qui bénéficient déjà d'une protection internationale dans un autre État membre de l'UE (« statut M »). Bien qu'il faille tenir compte des vulnérabilités individuelles et que tout refus d'accueil doive être raisonnable et proportionné, la ministre de l'Asile et de la Migration donne pour instruction à Fedasil de mettre également à la rue les familles, même avec de très jeunes enfants.⁶

SEPTEMBRE 2025 :

La ministre donne instruction à Fedasil d'ignorer les décisions de justice

Plusieurs familles sans accueil introduisent une requête unilatérale contre Fedasil devant le tribunal du travail de Bruxelles. Le juge annule les décisions de refus d'accueil et oblige l'Agence fédérale à accorder l'accueil à ces familles. La ministre de l'Asile et de la Migration donne toutefois à Fedasil l'instruction explicite d'ignorer ces décisions de justice.⁷

¹Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers.

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table_name=loi.

²Dans ce rapport, nous utilisons de manière équivalente les termes « demandeur-euses de protection internationale » (aussi appelées "DPI") et "demandeur-euses d'asile".

³EMN Belgium, "La Belgique publie deux nouvelles lois considérant comme ultérieures les demandes déjà traitées ailleurs et limitant l'aide à l'accueil", 23 juillet 2025 :

<https://emnbelgium.be/fr/nouvelles/la-belgique-publie-deux-nouvelles-lois-considerant-comme-ulterieures-les-demandes-deja>.

⁴Myria, "Communication au Conseil de l'Europe sur la crise de l'accueil", 15 juillet 2025.

<https://www.myria.be/fr/publications/communication-au-conseil-de-leurope-sur-la-crise-de-laccueil>.

⁵Myria, "Communiqué de presse, Crise de l'accueil : Myria et l'Institut fédéral des droits humains alertent sur un recul des droits", 18 septembre 2025.

<https://www.myria.be/fr/publications/crise-de-laccueil-myria-et-linstitut-federal-des-droits-humains-alertent-sur-un-recul-des-droits>.

⁶RTBF, "Des familles de demandeurs d'asile dorment à nouveau dans les rues de Bruxelles", 20 août 2025.

<https://www.rtbf.be/article/des-familles-de-demandeurs-d-asile-dorment-a-nouveau-dans-les-rues-de-bruxelles-11589145>

⁷RTBF, "A la demande de la ministre de l'Asile et de la Migration", Fedasil refuse l'hébergement à une famille malgré une décision de justice", 11 septembre 2025, <https://www.rtbf.be/article/a-la-demande-de-la-ministre-de-l-asile-et-de-la-migration-fedasil-refuse-l-hebergement-a-une-famille-malgre-une-decision-de-justice-11599466>.

Le Samusocial tire la sonnette d'alarme

Depuis août, date d'entrée en vigueur des modifications de la Loi Accueil, le Samusocial a déjà dû refuser près de 400 familles (soit 1.500 personnes) dont des mères avec des enfants en bas âge. L'organisation y voit un lien avec le durcissement de la politique d'accueil. Dans le même temps, le gouvernement fédéral décide de ne plus débloquent de fonds pour l'accueil hivernal des personnes sans abri (plans Grand Froid) mis en place dans les cinq plus grandes villes du pays. Cela représente une perte de financement de 65.000 euros par ville.⁹

Le Conseil de l'Europe s'inquiète de la situation en Belgique

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, chargé de la surveillance de l'exécution de l'arrêt Camara de la Cour européenne des droits de l'homme, s'inquiète de la réduction constante du nombre de places d'accueil et des mesures budgétaires annoncées par le gouvernement fédéral. Dans une nouvelle décision, il appelle les autorités belges à : « ... *recourir, dans les plus brefs délais, à tous les moyens possibles pour résoudre de manière durable la crise de l'accueil et pouvoir ainsi exécuter toutes les décisions de justice, ainsi qu'à prévoir un budget suffisant et un calendrier précis à cet effet* ». ¹⁰

OCTOBRE 2025 :

Le pouvoir judiciaire s'insurge contre la ministre de l'Asile et de la Migration

La Cour de cassation, le Collège des procureurs généraux et le Collège des cours et tribunaux publient une lettre ouverte intitulée « *Les décisions judiciaires sont contraignantes – même pour les ministres* ». Dans un rare communiqué, le pouvoir judiciaire réagit de façon cinglante aux déclarations inquiétantes de la ministre de l'Asile et de la Migration, qui indique qu'elle ne paiera pas les astreintes et qu'elle refuse de se conformer aux décisions des juges en matière d'accueil. Le pouvoir judiciaire considère que : « *Les déclarations de la ministre Van Bossuyt sont symptomatiques d'une évolution inquiétante dans laquelle un membre du pouvoir exécutif estime pouvoir se placer au-dessus de la loi. Cela est contraire aux principes d'un État de droit démocratique* ». ¹¹

Des familles portent plainte contre la ministre de l'Asile et de la Migration

Quatre familles de demandeur-euses d'asile à la rue déposent plainte au pénal contre la ministre de l'Asile et de la Migration pour traitement inhumain et dégradant et non-assistance à personne en danger. Elles dénoncent le refus de la ministre de leur accorder une place d'accueil, malgré les ordonnances assorties d'astreintes rendues par le tribunal du travail.¹²

Des familles trouvent refuge dans une église

Début octobre, l'église du Béguinage à Bruxelles lance une action politique symbolique. Elle accueille temporairement trois familles qui n'ont pas été prises en charge par Fedasil. Ces familles avaient auparavant reçu une décision positive à leur demande d'asile en Grèce, mais y vivaient dans le dénuement le plus total, sans avoir accès aux services de base. Après leur arrivée en Belgique, Fedasil les a purement et simplement mises à la rue. Par cette action, l'église veut dénoncer cette politique inhumaine et démontrer qu'il est de notre devoir d'accueillir ces familles.¹³

⁹Samusocial, "Un cap alarmant : le Samusocial contraint de refuser l'accueil à des femmes victimes de violences conjugales avec enfants", 9 septembre 2025, <https://samusocial.be/un-cap-alarment-le-samusocial-contraint-de-refuser-laccueil-a-des-femmes-victimes-de-violences-conjugales-avec-enfants/>.

⁹RTBF, "Suppression des aides fédérales au plan "grand froid" : PTB et Ecolo dénoncent, le PS réclame la suspension", 22 septembre 2025, <https://www.rtbf.be/article/suppression-des-aides-federales-au-plan-grand-froid-le-ps-reclame-la-suspension-de-la-mesure-11604875>.

¹⁰Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, H46-6 Camara c. Belgique (Requête n°49255/22), 17 septembre 2025, <https://search.coe.int/cm/fre?i=0912594880282efa>.

¹¹Collège des procureurs généraux, Collège des cours et tribunaux et la Cour de cassation, communiqué de presse, "Pouvoir judiciaire, « Les décisions judiciaires sont contraignantes – même pour les ministres »", 1 octobre 2025, https://www.rechtbanken-tribunaux.be/sites/default/files/media/news/files/communiqu%C3%A9-de-presse-pouvoir-judiciaire-1er-octobre-2025_0.pdf.

¹²BX1, "Asile et migration : quatre familles portent plainte au pénal contre la ministre Van Bossuyt", 3 octobre 2025, <https://bx1.be/categories/news/asile-et-migration-quatre-familles-portent-plainte-au-penal-contre-la-ministre-van-bossuyt/>.

¹³House of Compassion, "Pas d'enfants à la rue. Point.", <https://www.houseofcompassion.be/fr/pas-denfants-a-la-rue-point/>.

La moitié des centres d'accueil Fedasil ne répondent pas à leurs propres normes de qualité

Une étude menée par le Délégué général aux droits de l'enfant flamand révèle que la moitié des centres d'accueil Fedasil ne répondent pas à leurs propres normes de qualité. La sécurité, l'hygiène et la vie privée y sont insuffisantes et indignes. Après cinq ans de recherche, le Centre d'études sur les familles de la Haute école Odisee arrive à des conclusions similaires. Selon cette recherche, la sécurité des enfants sur le plan émotionnel, physique et sexuel ne peut être garantie dans les centres d'accueil.¹⁵

Fedasil accorde finalement l'accueil aux familles ayant obtenu un jugement favorable

Fin novembre, Fedasil offre finalement l'accueil aux familles ayant obtenu un jugement favorable du tribunal du travail. Elles sont désormais invitées à rejoindre le « centre Dublin » à Zaventem.¹⁶ Bien qu'il s'agisse d'un pas en avant, l'accueil dans ce centre est axé sur le retour et ne constitue pas un environnement adapté aux familles avec de jeunes enfants.

Des familles et des organisations saisissent la Cour constitutionnelle

Certaines familles directement concernées contestent les modifications de la Loi Accueil devant la Cour constitutionnelle et demandent la suspension de ces mesures, dans l'attente d'une décision sur leur constitutionnalité. La Cour devrait se prononcer à ce sujet au printemps 2026. Dans le même temps, des organisations de défense des droits des personnes étrangères et des organisations humanitaires introduisent un recours à la Cour constitutionnelle en vue de faire annuler ces mêmes modifications restrictives apportées à la Loi Accueil.¹⁷

La Liste d'attente et les refus d'accueil

Au 1^{er} décembre, 1.759 personnes étaient en attente d'une place d'accueil (hommes isolés).¹⁸ Depuis l'entrée en vigueur de la loi début août jusque mi-novembre, Fedasil a refusé l'accueil à 249 demandeur-euses d'asile avec un « statut M » dont des familles, des femmes et des hommes isolés.¹⁹



¹⁴Kinderrechtencommissariaat, "Kinderen leven steeds vaker zonder de nodige basisveiligheid", 20 novembre 2025, p.2, <https://www.kinderrechten.be/sites/default/files/2025-11/20251120%20PB%20Kinderen%20leven%20steeds%20vaker%20zonder%20de%20nodige%20basisveiligheid%20def.pdf>.

¹⁵Fournier, K., Van Acker, K., Lavent, M., Geldof, D. Cornu, A. & Piessens, A., "Droits de l'enfant et sécurité : les bases de la politique d'accueil. Leçons tirées de 5 années de recherche sur les enfants dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile", Bruxelles, Centre d'étude sur les familles, Odisee, 2025, https://www.odisee.be/sites/default/files/public/2025-12/Lessons_learned_FR.pdf.

¹⁶Myria, Réunion de contact Protection internationale, 19 novembre 2025, p.45, https://www.myria.be/files/20251119_PV_r%C3%A9union_contact_PL_-_contactvergadering_IB.pdf.

¹⁷Moniteur belge, 2025009609, 30 décembre 2025, https://www.ejustice.fgov.be/cgi/article.pl?language=fr&sum_date=2025-12-30&lg_txt=F&numac_search=2025009609.

¹⁸Fedasil, "Réseau d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique - au 01.12.2025", <https://www.fedasil.be/sites/default/files/content/download/files/reseau%20accueil%20Fedasil%2020251201.pdf>.

¹⁹Myria, Réunion de contact Protection internationale, 19 novembre 2025, p.45, https://www.myria.be/files/20251119_PV_r%C3%A9union_contact_PL_-_contactvergadering_IB.pdf.

Les ILA et les centres d'accueil sur les sites de la défense ferment massivement

Le nombre de places en ILA (Initiatives locales d'accueil) diminue fortement. Bien que le nombre de demandes d'asile reste relativement élevé, les pouvoirs locaux prennent les devants et ferment des ILA qui fonctionnent bien. D'une part, cette action résulte de la suppression de la prime fédérale accordée aux administrations communales disposant d'ILA. D'autre part, cela semble être une anticipation du plan de réduction annoncé par le gouvernement fédéral dans l'accord de coalition fédéral. L'Arizona souhaite en effet « *réduire considérablement* » le nombre de places d'accueil, en supprimant en priorité les ILA.²⁰ A côté de ça, il décide aussi de fermer tous les centres d'accueil situés sur des sites de la défense, afin que l'armée puisse réutiliser ces terrains. Tout cela, dans un contexte persistant de manque de places d'accueil et de difficultés à trouver du personnel qualifié.

Le HCR appelle la Belgique à agir

Dans une carte blanche publiée dans Le Soir, le représentant du HCR en Belgique et auprès des institutions européennes dénonce la situation vécue en Belgique par les demandeur-euses d'asile et appelle la Belgique à exercer un leadership politique. Pour lui : « *La manière dont nous traitons les personnes en quête de sécurité en dit beaucoup sur le type de société que nous voulons bâtir – pour nous-mêmes et pour les générations futures. Laisser dans la rue des personnes ayant fui la violence armée ou les persécutions n'est pas une option* ». ²¹



©Tatiana Svorou/MSF

²⁰EMN Belgium, "La Ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt, met fin aux subventions pour les nouvelles Initiatives Locales d'Accueil", 18 mars 2025, <https://emnbelgium.be/fr/nouvelles/la-ministre-de-lasile-et-de-la-migration-anneleen-van-bossuyt-met-fin-aux-subventions>.

²¹Jean-Nicolas Beuze, "Crise de l'accueil : qu'ai-je ressenti ? De l'injustice", Le Soir, 19 décembre 2025, <https://www.lesoir.be/717901/article/2025-12-19/crise-de-laccueil-quai-je-ressenti-de-linjustice>.

La politique de non-accueil s'est poursuivie sans relâche ces derniers mois et a franchi une ligne rouge.

D'un côté, le gouvernement persiste à normaliser cette politique et la ministre de l'Asile et de la Migration donne l'impression que la situation est sous contrôle. Elle affirme ainsi que « *personne n'est obligé de dormir dans la rue* », puisque la liste d'attente pour avoir une place d'accueil est, depuis quelques mois, inférieure à 2.000 personnes, et que le gouvernement fédéral cofinance avec la Région bruxelloise 2.000 places dans le réseau bruxellois d'accueil des personnes sans abri. Selon la ministre, ce « Brussels Deal » (mis en œuvre par des organisations humanitaires) permettrait à toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente d'être hébergées. Ce qui est faux, car les places du Brussels Deal ne sont pas réservées uniquement aux demandeur-euses d'asile. Elles sont inconditionnelles et donc accessibles à toute personne dans le besoin. De plus, il n'y a pas d'orientation automatique de Fedasil vers les places du Brussels Deal. Cela signifie qu'une personne inscrite sur la liste d'attente de Fedasil est livrée à elle-même et se retrouve à la rue si elle ne trouve pas, par ses propres moyens, une solution, y compris une place du Brussels Deal, ou une autre place d'urgence pour personnes sans abri. Par ailleurs, selon la jurisprudence européenne, Fedasil ne peut pas se décharger de sa responsabilité d'accueil sur les ONG et les autres organisations de la société civile.²²

D'un autre côté, le gouvernement Arizona va plus loin que le gouvernement précédent. Il adopte, à l'été 2025, des modifications législatives en matière d'accueil que Fedasil applique de manière particulièrement stricte. Les conséquences sont immédiatement visibles sur le terrain, à Bruxelles, pour les organisations humanitaires. Désormais, à côté des hommes seuls, des femmes seules et des familles avec enfants se retrouvent à la rue. Jamais la demande de places d'hébergement d'urgence pour les familles avec de très jeunes enfants n'avait été aussi forte. Cette nouvelle politique de non-accueil a rapidement été condamnée par les tribunaux du travail. Dans un premier temps, la ministre a déclaré que Fedasil devait ignorer ces décisions, ce qui a donné lieu à une réaction publique inédite de la part du pouvoir judiciaire. Plus la politique de non-accueil se prolonge, plus les tensions entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire s'intensifient.

FEDASIL N'APPLIQUE PAS CORRECTEMENT LA NOUVELLE LOI ACCUEIL, MALGRÉ LES DÉCISIONS DU TRIBUNAL DU TRAVAIL

Début août, les modifications de la Loi Accueil s'appliquent. Fedasil peut désormais refuser l'accueil à deux nouvelles catégories de demandeur-euses de protection internationale : les demandeur-euses d'asile qui ont déjà obtenu un statut de protection dans un autre État membre de l'UE (« statut M ») et les familles dont les enfants mineur-es introduisent une demande d'asile en leur nom propre après un refus de protection pour les parents. En cas de refus d'accueil, Fedasil doit motiver chaque décision individuellement et en tenant compte de la vulnérabilité des personnes concernées. Pourtant, l'Agence fédérale applique la nouvelle législation de manière stricte. Moins de 20 % des demandeur-euses avec un « statut M » ont accès à une place d'accueil en raison de leur vulnérabilité particulière.²³ Même les familles avec des enfants de moins de trois ans – et parfois même des enfants malades –, se retrouvent à la rue et ne sont pas considérées comme suffisamment vulnérables.

²² CJUE (Grande Chambre), 12 novembre 2019, HAQBIN c. FEDASIL, C-233/18, ECLI:EU:C:2019:956, §49 – §50.

²³ Myria, Réunion de contact Protection internationale, 19 novembre 2025, p.45, https://www.myria.be/files/20251119_PV_r%C3%A9union_contact_PI_-_contactvergadering_IB.pdf.

En septembre, le tribunal du travail francophone de Bruxelles annule plusieurs refus d'accueil. Le tribunal estime que Fedasil n'a pas suffisamment tenu compte de la situation individuelle et des vulnérabilités et n'a pas démontré comment la dignité humaine était garantie. En d'autres termes, Fedasil applique mal la nouvelle législation et doit mieux motiver ses décisions de refus d'accueil.²⁴ La ministre de l'Asile et de la Migration donne alors à Fedasil l'instruction explicite d'ignorer ces condamnations²⁵. Elle ajoute que ce serait le choix des familles concernées de rester à la rue, puisque si elles acceptaient d'entamer une procédure de retour volontaire dans le pays qui leur a accordé la protection, un hébergement leur serait offert²⁶. Ce raisonnement fait peser la responsabilité du non-accueil sur les victimes des choix politiques opérés. Le gouvernement Arizona a en effet choisi de mettre à la rue différentes catégories de demandeur-euses d'asile, sans analyser les causes profondes de la situation. Ici, l'échec de la politique grecque à l'égard des réfugié-es reconnu-es est la principale raison pour laquelle ces personnes, malgré leur statut de protection en Grèce, poursuivent leur périple vers la Belgique et d'y demander une protection²⁷.

Après plusieurs signaux alarmants émanant du pouvoir judiciaire²⁸, la ministre de l'Asile et de la Migration décide finalement, fin novembre, de respecter les décisions judiciaires pour les familles avec un « statut M ». Les familles concernées reçoivent désormais une invitation à se présenter au centre d'accueil Dublin à Zaventem. Bien qu'il s'agisse d'un centre d'accueil ouvert, la ministre le qualifie de « *centre de retour* » et le message sous-jacent à l'attribution de cette place semble clair : « *Ces familles ne sont pas les bienvenues ici* ». Elles ont pourtant le droit de présenter une nouvelle demande de protection internationale en Belgique et de démontrer que la protection dans l'autre pays européen n'est pas effective. Leur refuser l'accueil, qui est un droit fondamental leur permettant de vivre dignement pendant cette procédure est absurde, voire contre-productif : une procédure d'asile de qualité commence par l'accès à l'accueil.

TANT QUE LA LISTE D'ATTENTE EXISTE, LA BELGIQUE VIOLE LE DROIT À L'ACCUEIL

Au cours des derniers mois, l'attention s'est principalement portée sur les familles avec enfants, mais les hommes seuls ne bénéficient toujours pas d'un accueil le jour de la présentation de leur demande d'asile. On leur répond qu'il y a une pénurie de places d'accueil et qu'ils peuvent s'inscrire sur une liste d'attente. Depuis l'entrée en vigueur des modifications de la Loi Accueil, les hommes seuls identifiés comme ayant un "statut M" n'ont plus accès à la liste d'attente ou sont retirés de cette liste s'ils s'y trouvaient. Cela a pour conséquence de diminuer la liste d'attente mais cette baisse ne signifie pas pour autant que moins de personnes ont besoin d'un accueil. Au 1^{er} décembre 2025, 1.759 hommes figuraient sur cette liste d'attente. Dès qu'une place se libère, les demandeurs d'asile sont invités par e-mail ou via le référencement humanitaire (s'ils ont la chance d'avoir eu accès à une place) à rejoindre une place d'accueil dans le réseau Fedasil. Pendant cette période d'attente, qui peut durer plusieurs mois, ces hommes sont livrés à eux-mêmes. Ils se retrouvent souvent au Hub humanitaire (qui est un centre de jour), où ils demandent une place dans le réseau d'aide aux sans-abri. Malheureusement, des organisations telles que le Samusocial, Belrefugees et la Croix-Rouge, ne peuvent souvent pas accéder à leur demande d'aide.²⁹ Ces places d'hébergement sont saturées. Cela signifie que chaque jour, des demandeurs de protection internationale doivent dormir dans la rue.

²⁴ L'Echo, "Familles qui dorment en rue : la justice donne tort à Van Bossuyt", 16 octobre 2025, <https://www.lecho.be/dossier/migrants/familles-qui-dorment-en-rue-la-justice-donne-tort-a-van-bossuyt/10631649.html>.

²⁵ RTBF, "A la demande de la ministre de l'Asile et de la Migration, Fedasil refuse l'hébergement à une famille malgré une décision de justice", 11 septembre 2025, <https://www.rtf.be/article/a-la-demande-de-la-ministre-de-l-asile-et-de-la-migration-fedasil-refuse-l-hebergement-a-une-famille-malgre-une-decision-de-justice-11599466>.

²⁶ La Libre, "Familles à la rue : Fedasil condamné, un revers pour la ministre Anneleen Van Bossuyt", 17 octobre 2025, <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2025/10/17/familles-a-la-rue-fedasil-condamne-un-revers-pour-la-ministre-anneleen-van-bossuyt-AH6HDVPLFDH7AYV2QNNV2HOYI/>.

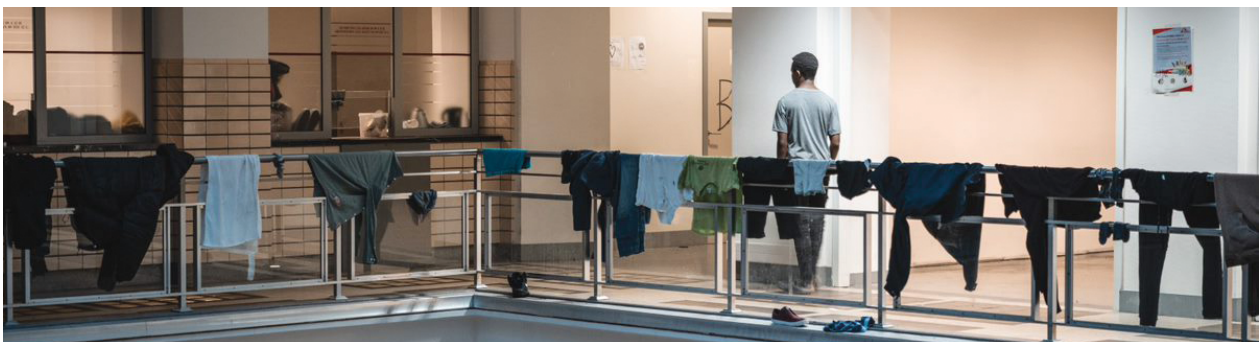
²⁷ Refugee Support Aegean et Stiftung PRO ASYL, "Recognised refugees 2025 – Access to documents and socio-economic rights", mars 2025, https://rsaagean.org/wp-content/uploads/2025/04/RSA_BIP_Report_EN.pdf.

²⁸ L'Echo, "Judiciaire : le procureur général de Bruxelles Frédéric Van Leeuw s'insurge contre la ministre Anneleen Van Bossuyt", 29 septembre 2025, <https://www.lecho.be/dossier/migrants/judiciaire-le-procureur-general-de-bruxelles-frederic-van-leeuw-s-insurge-contre-la-ministre-anneleen-van-bossuyt/10626140.html>.

²⁹ RTBF, "Bruxelles : le Samusocial, contraint de refuser l'accueil à 25 familles en une journée, tire la sonnette d'alarme", 19 août 2025, <https://www.rtf.be/article/bruxelles-le-samusocial-contraint-de-refuser-l-accueil-a-25-familles-en-une-journee-tire-la-sonnette-d-alarme-11589246>.

Or, il incombe toujours au gouvernement fédéral de leur garantir une existence digne et de leur fournir une place d'accueil et un accompagnement spécifique. Lorsque la ministre de l'Asile et de la Migration déclare que « *personne n'est obligé de dormir en rue* », il s'agit non seulement d'une méconnaissance de la réalité de terrain, mais surtout de cynisme, puisque cette situation résulte directement de la politique menée par le gouvernement fédéral et qu'il en porte la responsabilité directe.

Malgré le nombre élevé de personnes sur liste d'attente, le nombre total de places d'accueil a diminué de manière constante au cours du second semestre 2025. Début 2025, le réseau comptait 36.205 places, au 1^{er} décembre, il n'en restait plus que 34.878. Cette baisse est principalement due à la fermeture d'Initiatives locales d'accueil (ILA) au niveau des communes. Le gouvernement Arizona veut fermer en priorité ces places d'accueil individuelles, dès que le nombre de demandes de protection internationale diminuera de manière structurelle. Depuis octobre 2025, le nombre de demandes est effectivement inférieur à celui enregistré au cours de la même période en 2024³⁰. Il est toutefois encore trop tôt pour parler d'une baisse structurelle dans les arrivées³¹. Les précédentes « crises » de l'accueil en Belgique ont démontré que la fermeture prématurée des places d'accueil était l'une des causes de la pénurie de places³². Pourtant, les pouvoirs locaux semblent déjà prendre les devants et ferment de leur propre initiative leurs ILA. Cette tendance à la fermeture d'ILA n'est pas nouvelle. En 2020, il y avait encore 5.955 places en ILA, contre 3.888 en 2025. Le gouvernement fédéral pourrait inciter les administrations communales à maintenir leurs ILA ouvertes et, à long terme, à les transformer en centres d'accueil « à petite échelle » pour les demandeur-euses d'asile vulnérables, ou en logements de transition pour les personnes qui obtiennent un statut de protection, comme le prévoit d'ailleurs l'accord de gouvernement fédéral.



DONNER ACCÈS À L'ACCUEIL EST MOINS COÛTEUX FINANCIÈREMENT ET HUMAINEMENT

Ce gouvernement a clairement choisi de poursuivre sa politique de non-accueil et de la durcir, en mettant à la rue de nouveaux groupes de demandeur-euses d'asile. Ce faisant, l'État belge persiste à ne pas respecter ses obligations internationales et les très nombreuses décisions de justice (plus de 16.000) qui le condamnent. Il ébranle ainsi de plus en plus l'État de droit.

Sur le terrain, ces choix politiques causent des dommages considérables : les personnes entament leur procédure d'asile avec un traumatisme supplémentaire et un retard important. Ces coûts humains sont difficiles à mesurer, mais ils sont perceptibles au quotidien pour les organisations humanitaires et les personnes concernées. À long terme, il est moins coûteux, plus efficace et plus humain de donner accès à un accueil de qualité et immédiat à toutes les demandeur-euses d'asile. La Belgique a l'obligation de le faire et dispose des moyens pour y parvenir.

³⁰ CGRA, Statistiques asile : aperçu de 2025, 27 janvier 2026 : <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-asile-apercu-de-2025>.

³¹ La Libre, "Le nombre de demandes d'asile a diminué en Belgique. Mais est-ce grâce à la politique de l'Arizona ?", 14 janvier 2026, <https://www.lalibre.be/belgique/2026/01/14/le-nombre-de-demandes-dasile-a-diminue-en-belgique-mais-est-ce-grace-a-la-politique-de-larizona-5LK5YJAJRJRPKUJE4XWRYK4I/>.

³² CIRÉ, "Crise de l'accueil des demandeur-euse-s d'asile – une histoire sans fin décembre 2021", <https://www.cire.be/download/271/analyses-etudes/24459/crise-de-laccueil-des-demandeur%2b7euse%2b7s-dasile-une-histoire-sans-fin.pdf>.



LOI ACCUEIL 12/01/2007 -

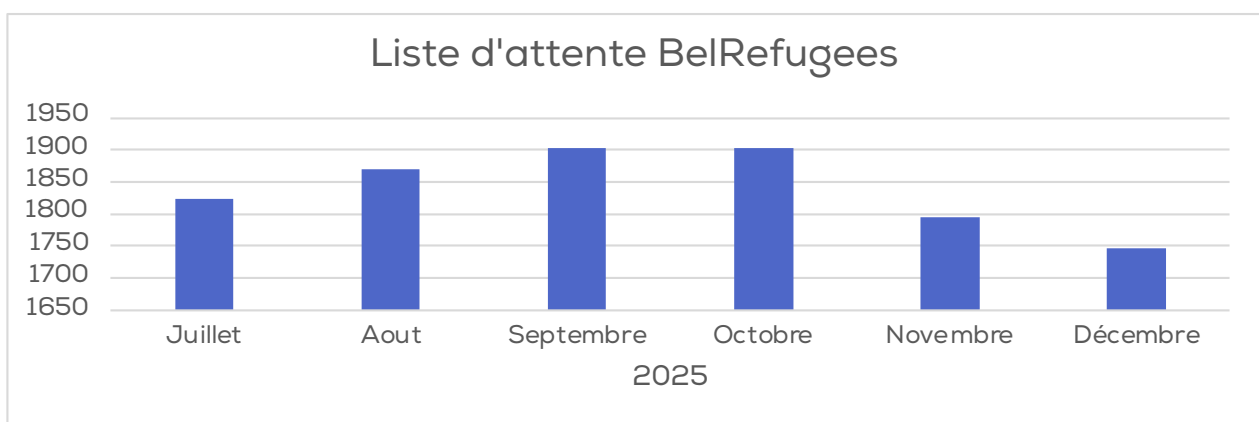
« Tout demandeur d’asile a droit à un accueil devant lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. par accueil, on entend l’aide matérielle consistant...

... en l’hébergement, les repas, l’habillement ...

HÉBERGEMENT

On observe que les demandeur·euses de protection internationale (ci-après : DPI) continuent de recourir à l’hébergement d’urgence, faute d’accès au réseau d’accueil géré par Fedasil. Entre juillet et décembre 2025, les DPI représentaient toujours 13% des 6.536 personnes hébergées dans les centres d’hébergement d’urgence sociale du Samusocial³³. Alors que ces centres représentent un filet de sécurité pour les personnes en demande d’asile ainsi précarisées, ceux-ci restent difficiles d’accès, faute de places suffisantes. Sur les six derniers mois de l’année 2025, en moyenne 62% des demandes d’hébergement faites au Samusocial³⁴ par des hommes isolés ont été refusées - toutes situations administratives confondues. Ce chiffre monte à 75% en moyenne pour les familles sur la même période (juillet - décembre 2025).

Les chiffres de la plateforme citoyenne montrent un taux d’occupation des personnes demandeuses de protection internationale de 61% (sur 6.252 personnes hébergées) dans les dispositifs pour hommes isolés. C’est en légère baisse par rapport aux six premiers mois de l’année (64%). Puisque ces centres fonctionnent avec une liste d’attente, sur inscription au Hub humanitaire, il n’y a pas de “refus”. Cependant la durée moyenne d’attente avant d’accéder à une place d’hébergement “d’urgence” sur les six derniers mois de l’année est de 24 jours pour les hommes et 16 jours pour les femmes.



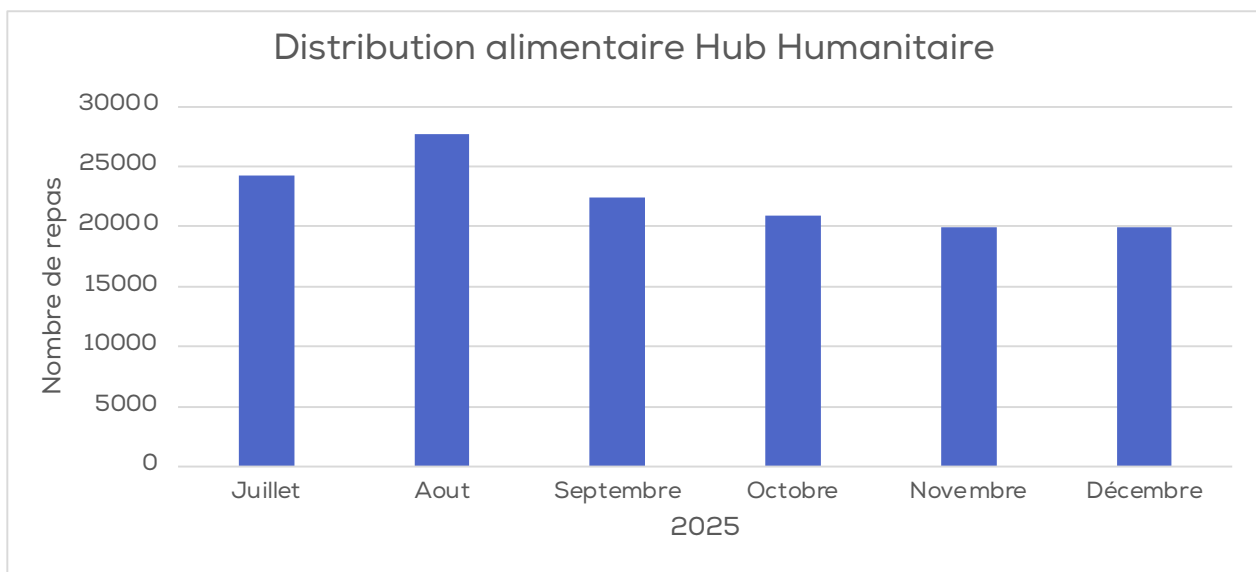
³³ Sachant que sur le nombre total des personnes accueillies sur cette période, le statut de 35,8% d’entre elles n’est pas connu.

³⁴ Par demande d’hébergement, on entend une demande pour une nuitée dans un centre d’hébergement d’urgence. Une même personne peut avoir demandé plusieurs fois une nuitée sur la même période.

Dans son centre MENA en transit, la plateforme citoyenne a accueilli des jeunes majoritairement d'Erythrée et d'Éthiopie. Sur l'ensemble des jeunes accueillis entre juillet et décembre 21% (87 MENA) ont finalement introduit une demande d'asile en Belgique.

REPAS ET HABILLEMENT

L'accès à des vêtements et à de la nourriture reste un sujet important pour les personnes demandeuses de protection internationale en situation précaire. Parmi les personnes qui fréquentent le Hub humanitaire, nombreuses sont celles qui se rendent à la distribution de nourriture et font appel au vestiaire. Entre juillet et décembre 2025, 135.000 repas ont été servis (midi et soir), pour une moyenne de 803 repas chaque jour. Concernant les vêtements, sur la même période, 4.907 demandes ont été faites par des hommes et 1.375 faites par des femmes, avec un taux de réponse respectif à leur demande de 88% et 98%. Ces chiffres soulignent l'importance de la demande et de ces services pour les personnes qui y ont recours.



... l'accompagnement médical, social et psychologique...

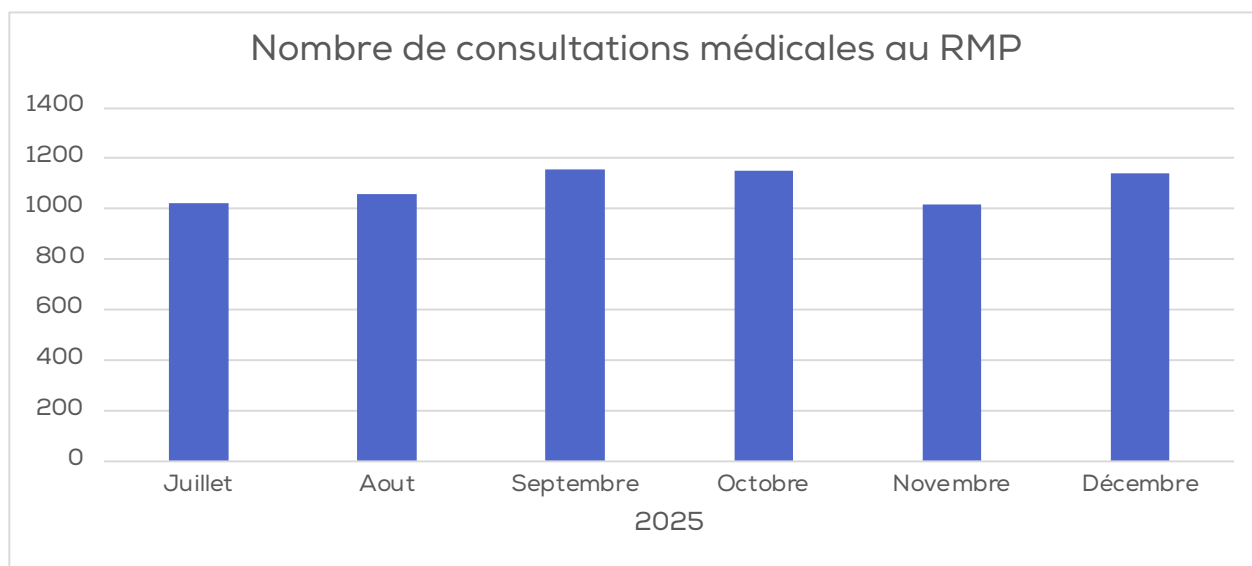
Cette politique de non-accueil a des conséquences négatives sur la santé des demandeur-euses de protection internationale.

SATURATION DES SERVICES ET DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

Les DPI sans place d'accueil ont plus difficilement accès aux soins de santé. En effet, le non-accueil les prive de l'accès à un accompagnement médical, social et psychologique via le bureau médical des centres Fedasil. Ils doivent donc se rendre auprès d'organisations humanitaires comme le Refugee Medical Point (RMP), Médecins Sans Frontières (MSF), le service santé du Hub Humanitaire et les différents services de Médecins du Monde (MdM) pour pouvoir se soigner.

Même si le Refugee Medical Point a pour mandat d'offrir des consultations de santé aux DPI, pour les autres projets, ce public se rajoute à tout autre public précarisé sur le territoire bruxellois. Au RMP, 92% des patient-es sont des DPI et au second semestre de 2025, le RMP a enregistré une augmentation significative de l'utilisation de leurs services. Au niveau du dispositif d'hébergement d'urgence de la Plateforme Citoyenne où Médecins du Monde intervient (Bissé), 74% des personnes vues dans le bureau infirmier sont des DPI. Au Hub humanitaire, 56% des personnes reçues en

consultations médicales sont des DPI. Sur cette même période, le taux de réponse à la demande n'était que de 85% ce qui signifie que 185 personnes ont subi des refus médicaux, dont 74% de DPI, faute de places suffisantes. Il est important de noter que le nombre de consultations médicales au Hub Humanitaire a été divisé par deux à partir de novembre 2025, ce qui a fortement fait augmenter les refus. Cette diminution des consultations s'inscrit dans une logique d'arrêt total des consultations en avril 2026 imposé par des coupes budgétaires importantes au niveau du Hub Humanitaire. En plus de la partie consultative, l'équipe santé est présente dans le Centre de Jour l'après-midi pour « aller vers » les personnes et répondre à toute question concernant la santé. Les orientations externes se répartissent alors comme suit : 60% vers Athéna pour des personnes sans accès aux soins, et 35% vers le RMP lorsqu'il s'agit de DPI. Mais Athéna a fermé ses portes fin décembre 2025 fautes de subsides suffisants, ce qui va encore davantage concentrer les demandes de différents publics vers des structures et des places de plus en plus réduites.



Par ailleurs, le non-accueil rend pratiquement impossible la continuité des soins. Le RMP et le service santé du Hub Humanitaire tentent d'orienter les personnes nécessitant un suivi vers des maisons médicales, ce qui a été grandement facilité par le projet "Tooline1" de Médecins du Monde qui a créé une boîte à outils afin que les maisons médicales aient tous les outils à leur disposition pour notamment prendre en charge les DPI. Un outil de simplification pour la facturation à Fedasil a été également créé pour les maisons médicales qui le souhaitent. Mais malgré ces efforts, les possibilités sont limitées dû à la saturation du réseau de soins de première ligne. De plus, de nombreux rendez-vous ou examens médicaux nécessitent des démarches administratives préalables afin d'obtenir un réquisitoire garantissant la prise en charge des frais par Fedasil, et la plupart des personnes ont besoin d'un accompagnement pour y parvenir. Alors que dans un centre d'accueil, les démarches sont prises en charge par le personnel du centre, pour les personnes vivant dans la rue, cela complique encore l'accès aux soins et aboutit souvent à des rendez-vous manqués.

Chez Médecins Sans Frontières, de nombreuses consultations médicales relèvent du travail social et portent sur des démarches administratives. C'est la raison pour laquelle, 40% de leurs sessions de promotion à la santé mises en place portent sur l'accès aux soins et comprennent des explications plus détaillées sur les démarches à effectuer pour obtenir un réquisitoire Fedasil. Cela reflète le manque d'informations important auquel sont confrontés les DPI. Face à ces mêmes constats, Médecins du Monde a également organisé des sessions d'informations sur l'accès aux soins au Hub humanitaire. Il faut aussi noter que la complexification des situations administratives ("statut M", incertitudes juridiques) continue de constituer un frein majeur à l'autonomisation des patient·es et à la continuité des soins.

Au niveau de la santé mentale, au Hub, 61% des patient-es vu-es en consultation sont des personnes en demande de protection internationale et le service n'arrive à répondre qu'à 50% de la demande effective. Au Refugee Medical Point, 92% des patient-es vu-es en consultations psychologiques sont des DPI. Au Hub, pendant le 2^{ème} semestre 2025, l'équipe santé comptait un psychologue au lieu de deux auparavant. Au RMP, une diminution des consultations psychologiques a été observée en novembre 2025, due au fait d'avoir une seule psychologue au lieu de deux sur cette période. Ce manque de psychologue dans ces services bas seuil ont engendré une diminution de l'offre et des périodes où les personnes avec des troubles psychologiques se sont retrouvées sans possibilité de consulter un-e psychologue. Au RMP, pour renforcer la réponse en santé mentale, une troisième personne a finalement été embauchée en décembre complétant l'équipe à 2 ETP. MSF a effectué des consultations individuelles et des séances de groupe sur des thématiques liées à la santé mentale sur leurs différents lieux d'intervention qui sont constitués de squats, campements informels et centres MENA hébergeant des personnes exclues du réseau d'accueil et de l'accès aux soins. 12 % des bénéficiaires vu -es étaient des DPI, la majorité de ces DPI ayant été vu-es à la Casa Tamam durant l'été avant l'arrêt des activités de MSF dans ce centre. En général, de nombreuses organisations comme le Hub Humanitaire, Médecins du Monde et Médecins Sans Frontières alertent sur la dégradation de la santé mentale parmi leurs publics.

LE SANS-CHEZ SOIRISME : DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

D'autre part, la vie en rue a des impacts sur la santé. Le logement est reconnu comme étant le principal déterminant à la santé non médical.³⁵ Sur le terrain, les équipes de Médecins du Monde constatent jour après jour les effets dévastateurs du sans-chez-soirisme sur la santé, tels que l'aggravation des problèmes mentaux liés à l'absence d'un endroit sûr où dormir, la difficulté à gérer la prise de médicaments lorsqu'on vit dans la rue, etc.

Au niveau médical, le sans-chez-soirisme est corrélé à une prévalence plus élevée de maladies infectieuses liées à la précarité, telles que les parasitoses dermatologiques, les hépatites B et C, la tuberculose et le VIH.³⁶ Au Hub humanitaire, les pathologies rencontrées sont majoritairement liées à la vie en rue, au mal-logement ou aux conditions de vie précaires : maladies de peau (12% des diagnostics), maladies respiratoires (8%) et diverses pathologies dues au manque d'accès à l'hygiène et à l'eau. MSF partage ces constats et identifie également les problèmes de peau (et plus précisément la gale) parmi les principales raisons de consultations. MSF a apporté son soutien pour améliorer l'hygiène générale de leurs lieux d'interventions par des séances de promotion de la santé et des dons de produits d'hygiène. A l'été 2025, depuis le Hub Humanitaire, 41 personnes ont été orientées pour suspicion de tuberculose et 15 cas ont été confirmés, incluant des DPI. Plusieurs organisations comme Médecins Sans Frontières et Médecins du Monde ont alerté sur cette hausse des cas. Les maladies transmissibles, comme la tuberculose, sont plus fréquentes chez les personnes sans chez-soi, car elles sont contraintes de vivre à proximité les unes des autres et dans des espaces non adaptés manquant d'aération. Les principaux facteurs contribuant à cette vulnérabilité incluent la malnutrition, l'hygiène précaire et une immunité affaiblie. Depuis la « politique de non-accueil » belge, les examens médicaux, y compris la vaccination et le dépistage de la tuberculose, ne sont plus offerts systématiquement aux DPI. Précédemment, les personnes étaient systématiquement soumises à un examen médical par Fedasil après avoir enregistré leur demande de protection internationale auprès de l'Office des Etrangers, avant d'être orientées vers un centre d'accueil. Cependant, depuis le refus systématique des places d'accueil, les personnes ne sont plus automatiquement orientées vers le dispatching médical. Médecins du Monde rappelle que des conditions de logement dignes constituent un déterminant majeur de santé et que l'absence de solutions de logement adaptées augmente significativement le risque d'exposition et de contamination pour ces maladies.

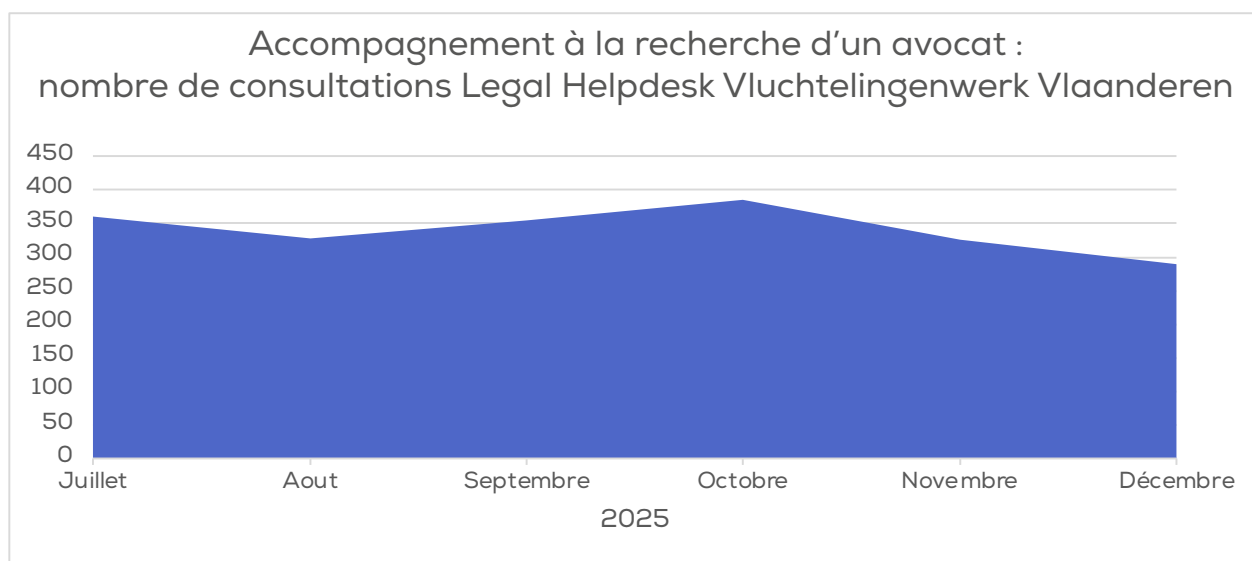
³⁵ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (X). The Right to Adequate Housing. Factsheet No 21., <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-housing/human-right-adequate-housing> et World Health Organization (2018) WHO Housing and Health guidelines, 172p., <https://www.who.int/publications/i/item/9789241550376>.

³⁶ Homelessness in Europe: Time to act. (2023). The Lancet Public Health, Volume 8(Issue 10), e743.

Au niveau psychologique, de nombreuses recherches suggèrent une influence réciproque entre l'absence de chez-soi et la santé mentale³⁷. Plusieurs études épidémiologiques montrent que la dépression, les pensées suicidaires, les symptômes de traumatisme et la consommation de drogues sont plus fréquents chez les personnes sans chez-soi que chez celles qui disposent d'un logement stable³⁸. Ainsi non seulement les problèmes de santé mentale s'aggravent en raison d'un manque d'accès aux soins, mais ces conditions de vie précaires entraînent également l'apparition de nouvelles pathologies. En fin d'année 2025, des focus group sur la santé mentale ont été réalisés au Hub humanitaire. Plusieurs personnes interrogées ont notamment mis en évidence le sentiment d'insécurité quotidien lié à la vie en rue et les vols fréquents qui rendent impossible de laisser ses affaires quelque part. Le manque d'hébergement, de protection, l'inquiétude pour la procédure d'asile, la déception de leurs conditions de vie et la rumination sont identifiés par plusieurs participant·es comme principales sources de stress et de fatigue. Ils identifient également que plusieurs facteurs sont à la source des possibles dérives vers des pathologies psychologiques graves ou de la dépendance de l'usage de drogues et alcool. L'accès à un hébergement est cité par pratiquement tous les participants comme l'une des choses qui les aideraient psychologiquement. Les personnes interrogées mettent en avant la nécessité que le soutien psychologique s'accompagne de réponses pratiques, comme l'aide à la recherche d'un hébergement. Au niveau de MSF, les symptômes les plus retrouvés chez les DPI vus en consultations psychologiques individuelles sont liés au stress et aux traumatismes. Cela rejoint les chiffres de Médecins du Monde où les troubles dépressifs ou anxieux sont mentionnés chez au moins 48% des personnes suivies au niveau santé mentale au niveau du CASO (Centre d'accès aux soins et d'orientation permanent). Des cas de psychoses et de consommation de drogue sont également rapportés chez MSF et MdM.

... Elle comprend également l'accès à l'aide juridique.»

Le Legal Helpdesk de Vluchtelingenwerk Vlaanderen accueille les DPI sans hébergement et à la recherche d'une aide juridique, les lundis, mercredis et vendredis. Entre juillet et décembre 2025, le Helpdesk a reçu 2.044 visiteurs (essentiellement des hommes seuls). La demande d'hébergement est leur préoccupation la plus urgente, 488 visiteurs ayant déclaré être sans abri au moment de leur visite. Il s'agissait principalement de personnes qui venaient de déposer une demande d'asile et qui n'avaient pas encore eu accès au réseau d'accueil de Fedasil. Plus d'un quart des visiteurs sans abri ne sont pas non plus au courant de l'existence de la liste d'attente pour obtenir une place d'accueil, c'est pourquoi le Legal Helpdesk les aide à s'inscrire sur cette liste.

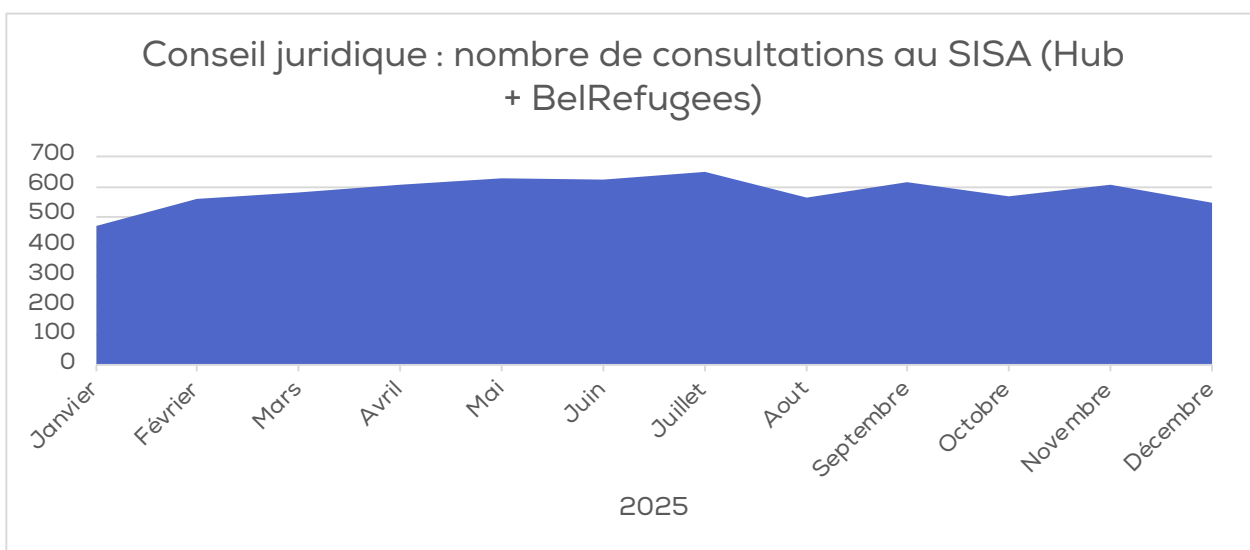


³⁷ Laporte, A., Le Mener, E., & Detrez, M. (2011). The mental health of homeless people: Findings and recommendations from a survey in mainland France. Homeless in Europe, Feantsa.

³⁸ Padgett, D. K. (2020). Homelessness, housing instability and mental health: making the connections. BJPpsych Bulletin, 44(5), 197-201. <https://doi.org/10.1192/bjb.2020.49>.

Les modifications de la Loi Accueil ont également eu des répercussions sur le Helpdesk. Dès le mois d'août, le Helpdesk a reçu les premières familles bénéficiant du statut de protection grec. L'une d'entre elles était composée de deux adultes et de trois enfants âgés de quatre, trois et deux ans. Dans certains cas, le Helpdesk a pu trouver un hébergement d'urgence en collaboration avec des organisations partenaires bruxelloises et des bénévoles. Malheureusement, il n'a pas toujours été possible de trouver une solution, ce qui a contraint plusieurs familles avec enfants à passer la nuit dans la rue. Par l'intermédiaire du Helpdesk, ces familles ont engagé une procédure devant le tribunal du travail de Bruxelles, qui a condamné Fedasil. Au départ, l'Agence fédérale pour l'accueil a ignoré ces décisions sur instruction de la ministre. Ce n'est qu'après des semaines de pression politique et sociale que la ministre a changé d'avis et a demandé à Fedasil de respecter ces décisions de justice.

A BelRefugees, le service juridique a reçu en moyenne 600 personnes par mois. 72% des personnes qui consultaient le service étaient des DPI.



© Masood Aslami

Conclusion

Loin de prendre fin, la politique de non-accueil s'est poursuivie sans relâche en 2025. Et, le gouvernement Arizona a franchi une ligne rouge : à côté des hommes seuls en demande d'asile, des familles avec parfois de très jeunes enfants, se sont retrouvées à la rue.

Alors que la société civile, mais également des institutions belges et internationales, appellent la Belgique à agir et à prendre des mesures pour mettre fin à cette situation qui perdure depuis 2021, le gouvernement fait exactement l'inverse. Les mesures législatives adoptées à l'été 2025 excluent de nouvelles catégories de demandeur-euses d'asile et aggravent la situation humanitaire. Le nombre de places d'accueil dans le réseau Fedasil diminue alors que, fin 2025, il y avait toujours au moins 2.000 personnes en besoin d'une place.

Sur le terrain, les organisations non-gouvernementales et humanitaires pallient toujours les carences de l'État belge. Et non sans difficultés : le réseau d'accueil d'urgence est saturé, certains services sont sursollicités et d'autres doivent restreindre leurs activités du fait de réductions budgétaires. Et cela, alors qu'il s'agit, pour les demandeur-euses d'asile, d'avoir accès aux services de base : habillement, nourriture, accompagnement médical et psychologique, aide juridique. Ces services devraient leur être fournis par Fedasil qui ne peut pas se décharger de sa responsabilité sur les ONG.

Les milliers de décisions de justice condamnant Fedasil à accueillir les personnes concernées ne permettent toujours pas d'infléchir la politique menée par le gouvernement. La tension entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire s'est accentuée et rappelle, encore une fois que, ce qui se joue ici, est un enjeu fondamental : le respect des droits fondamentaux des personnes et le respect de l'État de droit.

Nous le répétons inlassablement : des solutions existent. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le HCR, Myria et l'IFDH et les acteur-rices de terrain les ont formulées : garantir un accueil digne, augmenter durablement la capacité d'accueil et prévoir un budget suffisant, respecter les décisions de justice, maintenir les passerelles vers l'aide sociale et activer un plan de répartition. Tant que la liste d'attente existe, tant que des personnes dorment dans la rue, tant que l'État refuse d'exécuter des décisions de justice et de prendre les mesures urgentes et structurelles qui s'imposent, il s'agit d'une politique délibérée de non-accueil. Et l'Etat belge continue de violer sciemment ses obligations internationales en la matière.

La poursuite et l'aggravation délibérées de cette politique sont inacceptables.



CONTACTS:

Vluchtelingenwerk Vlaanderen - Thomas Willekens - *Chargé de mission*

CIRÉ - Jessica Blommaert - *Chargée de Plaidoyer*

HUB Humanitaire - Anne Bathily - *Coordinatrice HUB humanitaire*

Médecins du Monde - Amélie Deprez - *Coordinatrice Régionale Bruxelles*

Médecins Sans Frontières - Kim Gielens - *Coordinateur Pays*

BELRefugees - Mehdi Kassou - *Directeur Général*

Caritas International - Tom Devriendt - *Coordinateur Plaidoyer*